**Informations corporate O2**

**O2 = Le Groupe des possibles**

« Depuis la création du groupe, nous croyons au potentiel de chacun d’entre vous et mettons en place les actions et outils pour accompagner chaque talent dans son développement professionnel et personnel. Nous estimons qu’il n’y a pas de profil type ou de parcours professionnel pré-établi, toutes les trajectoires professionnelles sont possibles et reposent sur votre motivation, votre envie d’apprendre et le développement de votre potentiel. C’est ça le Groupe des possibles : vous accompagner dans le développement de votre projet professionnel. Jean-François AUCLAIR, DRH Groupe » Jean François Auclair (DRH Groupe)

**Podcast 1 : J’ai une mobilité géographique / Je souhaite déménager**

Je contacte mon interlocuteur RH ou le service mobilité groupe (ouicarehr@ouicare.com), pour faire part de mon projet (zone de mobilité, échéance…) :

- Il relayera mon profil / ma candidature auprès des Directions, filiales et autres marques du Groupe proches de mon futur lieu d’habitation,

- Il me renseignera sur les aides à la mobilité (financières, logistiques) pouvant vous être offertes.

À la suite de mon échange avec l’équipe RH et selon la marque à laquelle je suis rattaché.e, je peux contacter l’agence Action Logement la plus proche de chez moi. Pour la connaître : <https://www.actionlogement.fr/implantations>

**Podcast 2 : Je souhaite évoluer /changer de poste**

1. Un poste en interne est à pourvoir et correspond à mon projet professionnel

Je fais part de mon intérêt pour le poste, en informant mon manager

• Je postule : je prépare mes entretiens .

• J’ intègre le processus d’évaluation RH, je poursuis le chemin indiqué

Je fais le point sur mes compétences acquises et manquantes.

Si Mon projet est validé : l’équipe RH et mon manager me proposent un plan de formation pour faciliter ma prise de poste.

Si Mon projet n’est pas validé : l’équipe RH et mon manager me proposent un plan de développement individuel (formation, tutorat, élargissement des missions, projet...) pour atteindre le niveau de compétences attendu sur le poste souhaité à terme.

1. Mon projet inclut un besoin en formation.

• Selon le besoin, les équipes RH/Formation pourront m’accompagner dans la mise en œuvre de mon projet (formation interne ou externe) et identifier avec moi le programme de formation correspondant et étudier les modalités de financement

**Podcast 2bis : Si Je n’ai pas identifié de projet en interne , quelles sont les actions que je peux mener ?**

Selon mon besoin, mon interlocuteur RH peut me conseiller la réalisation soit d’un :

• Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

• Bilan de compétences (mobilisation CPF).

Je peux également reprendre une formation en mobilisant mon CPF. Je me réfère aux organismes de formation/ liens utiles communiqués par l’équipe RH.

**Podcast 3 : Je prépare mes entretiens pour un nouveau poste**

• J’identifie les attentes spécifiques de chaque interlocuteur du processus,

• Je me renseigne sur l’environnement du poste (contexte du recrutement / projets de la Direction/service/agence / profils des équipes...),

• Je construis mon discours de manière cohérente,

• Je prépare les expériences clés à mettre en avant auprès de mes interlocuteurs,

• Je m’entraîne..

• Je mets à jour mon CV.

• Je me prépare, je sais illustrer chacun de mes savoir-faire avec des exemples concrets, • je sais adapter mes arguments en fonction de mon interlocuteur, • j’ai compris les enjeux de chaque entretien.

**Podcast 4 : quels sont les dispositifs internes pour préparer mes entretiens annuels**

Ces entretiens sont une étape clé dans la construction de votre projet et le développement de vos compétences. C’est un temps d’échange avec votre manager. Profitez-en pour faire part de vos ressentis, votre état d’esprit actuel et votre projection dans l’entreprise :

• Comment vous voyez-vous évoluer dans les prochains mois / prochaines années ?

• Quelle (s) compétence(s) avez-vous besoin de développer ou d’acquérir ?

• Quel accompagnement souhaitez-vous réaliser pour atteindre les objectifs souhaités (formation, accompagnement par votre manager…) ?

**Podcast 4 bis: quels sont les dispositifs internes pour préparer votre mobilité**

Vous souhaitez être accompagné.e par l’équipe RH pour prendre le temps d’échanger sur votre projet, structurer votre questionnement, recueillir des informations plus approfondies, bénéficier de conseils pratiques.

Vous êtes le premier acteur de votre carrière et de votre évolution professionnelle.

Votre manager et l’équipe RH, sont vos premiers partenaires pour vous accompagner.

Notre mission • vous aider à grandir par le développement de vos compétences, • vous permettre d’évoluer par des opportunités professionnelles sur l’ensemble des marques, • vous accompagner dans votre projet de reconversion par des conseils et des étapes clés, • vous aider à passer le cap de l’entrepreneuriat. Lors de cette rencontre, un débrief de vos tests Assessfirst peut également être réalisé. L’occasion pour vous d’identifier : • vos talents naturels et axes d’amélioration (SHAPE) • vos moteurs et envies au travail (DRIVE) • votre raisonnement / logique d’analyse (BRAIN)

**Podcast 4 ter: quels sont les dispositifs internes pour révéler votre potentiel d’entrepreneur sur la plateforme EDFLEX**

Ce programme créé par la Direction Franchise conjointement avec l’Académie des Services à la Personne permet de vous accompagner dans le cadre de votre projet d’entrepreneuriat comme l’ouverture d’une franchise. Sur la plateforme Edflex (https://ouicare.edflex.com), dans l’onglet “playlists”, vous trouverez les ressources dont vous avez besoin : 5h de formation, organisées en 4 parties, avec de multiples ressources (articles, podcasts, vidéos, …).

Où vous voulez, quand vous voulez, à votre rythme et dans l’ordre que vous souhaitez, pour acquérir toutes les connaissances dont vous avez besoin pour entreprendre !

**Podcast 5 : quels sont les dispositifs externes pour m’accompagner**

LE CPF (Compte Personnel de Formation)

Le CPF est accessible à tous et comptabilise les droits en formation obtenus en tant que salarié. Dès votre entrée dans la vie professionnelle et jusqu’à votre retraite, il vous permet de financer vos projets de formation. Pour cela, la formation choisie doit être éligible au CPF, c’est à dire certifiante ou qualifiante, et enregistrée au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Conseils pratiques

• Le CPF est à VOTRE disposition, c’est à vous d’initier les démarches lorsque vous souhaitez suivre une formation.

• Votre compte est alimenté à hauteur de 500€ maximum par an, pour un salarié à temps plein ou à temps partiel, dans la limite d’un plafond total de 5000€. Lorsque vous avez identifié une formation (et son coût), il est donc facile d’évaluer le financement possible.

• Le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année. 1 heure de CPF est monétarisé 15€.

**Podcast 5bis : quels sont les dispositifs externes pour m’accompagner**

LE CEP (Conseil en Évolution Professionnelle)

Vous souhaitez faire le point sur votre situation professionnelle et faire l’état de vos opportunités à plus ou moins long terme ? Le CEP est un dispositif gratuit et accessible à tous, réalisable hors temps de travail. Réalisée en externe, votre démarche restera confidentielle.

Un conseiller en évolution professionnelle vous accompagnera dans les différentes phases de votre réflexion afin :

• d’élaborer une stratégie d’évolution pour construire ou préciser votre projet

• de cerner les compétences ou les qualifications à faire reconnaître, à acquérir ou à développer

• de construire un plan d’actions permettant d’identifier les interlocuteurs, les leviers et les financements disponibles pour mettre en œuvre une action de formation.

Conseils pratiques

• Trouvez directement un conseiller en externe via les sites : www.mon-cep.org ou [www.infocep.fr](http://www.infocep.fr)

• Mon projet est en interne : Étape 1 : j’ échange avec mon manager. Étape 2 : je sollicite le conseil du référent RH de mon périmètre. Étape 3 : je m’entretiens avec l’équipe Talent Management.

**Podcast 5ter : quels sont les dispositifs externes pour m’accompagner**

LA VAE (Validation des Acquis de l’Expérience)

Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience dans votre domaine d’expertise et obtenir une certification professionnelle ? Pour cela, vous devez justifier d’au moins 1 an d’expérience en rapport direct avec la certification visée. Elle peut prendre la forme d’un diplôme, d’un titre ou d’un certificat de qualification professionnelle et doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP > https://www.francecompetences.fr/). La démarche se déroule sur 8 à 12 mois et s’effectue auprès d’organismes extérieurs à l’entreprise.

Conseils pratiques

• J’élabore mon projet professionnel pour définir quel est mon besoin > en interne via la Rencontre Mobilité ou en externe via le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

• Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge : attention à garder l’équilibre entre votre vie professionnelle et personnelle.

**Podcast 5quater : quels sont les dispositifs externes pour m’accompagner**

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez faire le point sur vos acquis pour définir plus clairement votre projet professionnel et vos atouts ? Le bilan de compétences vous permet d’analyser toutes vos compétences (professionnelles et personnelles), vos aptitudes et vos motivations, quel que soit votre âge, votre statut ou votre niveau d’études.

• Il peut être à votre initiative ou celle de votre employeur.

• Éligible au CPF, vous pouvez le réaliser en dehors de votre temps de travail. En fonction de vos besoins, la durée de ce bilan peut varier (maximum 24h) et peut s’étaler sur plusieurs semaines. Tout au long du bilan de compétences, un consultant (prestataire extérieur à l’entreprise) vous aide à valoriser votre expérience et votre profil. À l’issue du processus, vous seront présentés les résultats détaillés de votre bilan de compétences ainsi qu’un document de synthèse.

Conseils pratiques

• N’hésitez pas à mobiliser votre CPF pour financer cette démarche !

• Annuaire des prestataires et informations détaillées sur : https://www.bilandecompetences.fr